



Sommaire :

- Le mot du Maire...
- Budget 2011
- Les enjeux du S.P.A.N.C.
- C.L.I.S.
- Permanence Éoliennes
- Inauguration four d'Asprettes
- Mi-parcours du manda
- Pays d'Art et d'Histoire
- Assistantes maternelles
- Transport à la demande
- Informations communales
- État civil...

Heures d'ouverture de la Mairie

Lundi :
9h00 à 12h00 et 14h00 à 16H00

Mardi :
9h00 à 12h00 et 14h00 à 18H00

Mercredi :
14h00 à 18h00

Judi :
9h00 à 12h00

Vendredi :
9h00 à 12h00 et 14h00 à 19H00

*L*e mot du Maire...

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs

Nous arrivons à mi parcours du mandat municipal que vous nous avez confiés en mars 2008.

Le moment est venu de dresser le bilan des réalisations de ces 3 premières années, bilan que j'ai plaisir à vous présenter dans ce bulletin.

Nous essayons d'être le plus transparents possible dans les actions que nous menons. Les réalisations de vos élus doivent se faire en relation avec les administrés, que nous considérons comme des acteurs et non de simples spectateurs de nos efforts.

Je vous souhaite à tous de passer d'excellentes vacances estivales !

Maurice BERGONHE

BUDGET 2011

Le budget 2011, voté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 12 avril dernier, se place dans la continuité du précédent par la finalisation des travaux entrepris et l'émergence de nouveaux projets, tout en préservant la bonne santé des finances communales.

Ainsi, l'aménagement de la rue du Champ Grand - notamment la réfection des différents réseaux devenue inévitable - sera la principale opération d'investissement de l'année 2011.

Les différents postes de la section de fonctionnement du budget communal ont été simplement réajus-

tés en tenant compte des dépenses réalisées sur l'exercice précédent et des opérations de maintenance nécessaires.

C'est pourquoi le conseil municipal a décidé à l'una-

nimité de retenir les taux portés dans l'état de notification délivré par les services de la direction générale des finances : aucune augmentation des taux communaux n'est à constater en 2011.



BUDGET 2011 (SUITE)



Vous allez certainement être surpris par le taux de la taxe d'habitation, fixé cette année à 12,74 % : suite à la réforme fiscale prescrite par le gouvernement, le département ne perçoit plus la taxe d'habitation. La part départementale a été transférée au bloc communal par un « rebasage » des taux votés en 2010.

Le taux de la taxe foncière sur la propriété non bâtie est porté à 87,09 % pour les mêmes raisons. Celui de la taxe foncière sur la propriété bâtie est maintenu à 11,71 %.

La conséquence de cette réforme est donc la suivante : si les taux ont changé, le montant à payer par chacun sera quasiment identique à celui de l'année précédente.

La taxe professionnelle (TP) a été supprimée en 2010 ; les « cotisations et impôts forfaitaires des entreprises » ont été créés pour la remplacer, auxquels s'ajoute le versement d'une garantie individuelle de ressources par l'Etat, permettant à la commune d'encaisser une somme légèrement supérieure par rapport à l'exercice précédent.

En revanche, et après trois années consécutives de baisse, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera en légère augmentation en 2011 (essentiellement due à l'augmentation des prix du carburant), soit 8,00%

« ...suite à la réforme fiscale prescrite par le gouvernement, le département ne perçoit plus la taxe d'habitation. La part départementale a été transférée au bloc communal par un « rebasage » des taux votés en 2010... »

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Charges de gestion générale	101 800.00
Charges de personnel	195 500.00
Dépenses imprévues	8 549.00
Charges de gestion courante	114 242.00
Charges financières	13 500.00
Virement à section d'investissement	135 922.00
	569 513.00

Recettes

Atténuation des charges	12 000.00
Impôts et taxes	280 608.00
Produits des domaines et ventes divers	1 500.00
Dotations et participations	220 405.00
Produits exceptionnels	0.00
Autres produits de gestion courante	55 000.00
	569 513.00

INVESTISSEMENT

Dépenses

Opérations patrimoniales	70 293.46
Opérations d'équipement	1 092 630.89
Emprunts et dettes assimilées	50 600.00
Dépenses imprévues	6 821.38
	1 220 345.73

Recettes

Subventions d'investissement	391 590.00
Emprunts et dettes assimilées	150 000.00
Dotations, fonds divers et réserves	294 952.03
Virement de la section de fonctionnement	135 922.00
Excédent d'investissement reporté	178 881.70
Opérations patrimoniales	69 000.00
	1 220 345.73

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

10 000.00

contre 7,8% en 2010. Nous ne pouvons que vous inciter à trier vos déchets ménagers : plus le tonnage de déchets collectés par le camion-benne sera réduit, plus le taux sera faible.

Le budget de l'eau et de l'assainissement faisant apparaître un excédent de trésorerie, il a été décidé de terminer la mise aux normes nécessaire des différents captages, et d'appro-

visionner le compte prévu pour le nettoyage du lagunage qui va être réalisé prochainement.



LES ENJEUX DU S.P.A.N.C.

QU'EST CE QUE LE SPANC ?

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif est une compétence rendue obligatoire aux communes par la loi sur l'eau du 03 Janvier 1992.

La Communauté de Communes ayant opté pour un prestataire privé, c'est VEO-LIA qui a été choisi après consultation, pour une durée de 4 ans.

Les missions de contrôle débiteront par la commune du Chastel Nouvel en cours d'année 2011.

LA RÉGLEMENTATION :

Si votre habitation n'est pas en situation d'être raccordée à un réseau collectif, vous devez mettre en place un dispositif de traitement autonome des eaux usées et assurer son entretien.

Le particulier est responsable de la conception, de la construction et de l'entretien de son installation. La collectivité doit exercer des contrôles techniques lors de la demande d'installation et pendant la phase de réalisation. Elle doit aussi effectuer un contrôle systématique de l'ensemble des installations afin de vérifier le bon entretien.

LES MOYENS: Un règlement consignant l'ensemble des droits et devoirs de chacune des parties a été rédigé et approuvé par le Conseil de Communauté le 10 février 2011 ; il est consultable dans votre mairie, sur le site Internet ainsi qu'à la Communauté de Communes.

Ce service à caractère commercial doit s'autofinancer ce qui donne lieu à une redevance à la charge exclusive des usagers de ce service.

LE RÔLE DU MAIRE :

Le Maire est responsable des carences susceptibles d'être constatées par le service et possède seul le droit d'intervention, notamment en cas de pollution.

Depuis août 2004, une loi permet aux maires, s'ils le souhaitent, de transférer ce devoir de police au président de la Communauté de Communes, ce qui a été le cas pour les communes de Terre de Randon.

POURQUOI ASSAINIR ?

Assainir, c'est avant tout traiter correctement les eaux usées issues des habitations ; c'est aussi protéger et préserver notre res-

source en eau , la faune et la flore de nos rivières.

En effet, un rejet des eaux usées n'importe où et sans traitement entraînera tôt ou tard la pollution d'un cours d'eau.

Le SPANC de la Communauté de Communes Terre de Randon organise le contrôle technique des installations neuves et existantes.

Ce service public est financé, conformément à la réglementation, par des redevances forfaitaires qui varient en fonction des prestations :

- 53 € HT de redevance annuelle, incluant le diagnostic initial, une visite de contrôle (tous les 4 ans) et une vidange (tous les 8 ans), hors traitement des flux.
- 80 € pour le contrôle de conception et réalisation dans le cadre d'une construction neuve ou d'une réhabilitation d'installations.
- 80 € pour un contrôle ponctuel ou à un diagnostic d'assainissement pour vente

Ces montants pourront être révisés annuellement par décision de l'assemblée délibérante.

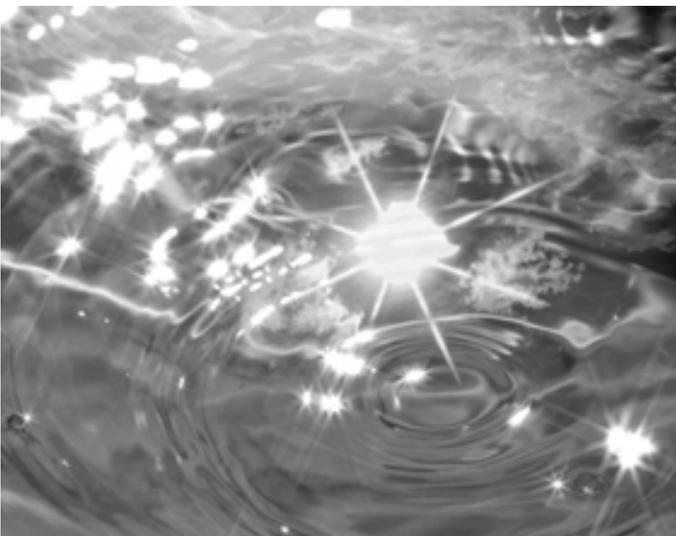
Les missions assurées par le service :

LE CONTRÔLE TECHNIQUE OBLIGATOIRE : 80 € HT

1 - POUR LES HABITATIONS NEUVES:

Contrôle de conception : contrôle de la définition et du dimensionnement de la filière d'assainissement dans le cadre d'une demande d'urbanisme (CU, PC, DT).

« ...Ce service à caractère industriel et commercial doit s'autofinancer ce qui donne lieu à une redevance à la charge exclusive des usagers... »



LES ENJEUX DU S.P.A.N.C. (SUITE)

« ...Le particulier sera informé au préalable de la réalisation du contrôle/ diagnostic par un avis de passage, qui lui fixera un rendez-vous... »

Contrôle de réalisation : visite sur le chantier pour vérifier l'implantation et la qualité des travaux afin de délivrer un avis sur la conformité.

2 - DIAGNOSTIC POUR VENTE OU CONTRÔLE PONCTUEL : 80 € HT

3 - POUR TOUTES LES HABITATIONS : 53 € HT

- Contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien tous les 4 ans.
 - Contrôle de fonctionnement : vérification de l'accessibilité des ouvrages d'assainissement (notamment fosse septique), de la non-pollution de l'installation et de la conformité par rapport aux normes en vigueur.
 - Vidange tous les 8 ans.
- Il pourra être examiné avec

le particulier les modalités de mise en conformité, si l'installation représente un danger pour la salubrité publique.

Le particulier sera informé au préalable de la réalisation du contrôle/diagnostic par un avis de passage, qui lui fixera un rendez-vous.

De plus, le diagnostic donnera lieu à l'envoi d'un compte rendu de visite, présentant une fiche descriptive de l'installation ainsi qu'un avis sur la conformité.

Le traitement des matières de vidange reste à la charge de l'abonné. Il est fixé à 25 € le m³.



COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE (C.L.I.S)

La commune a été sollicitée en ce début d'année par le préfet pour intégrer une commission locale d'information et de surveillance concernant ENVIRONNEMENT 48.

Le préfet peut, de sa propre initiative, par arrêté, créer une CLIS pour toute installation ou tout projet d'installation de déchets soumis à autorisation.

Selon l'arrêté préfectoral, cette commission peut comporter :

- des représentants des conseils généraux et des conseils municipaux concernés
- des membres du Parlement élus dans le département,
- des représentants d'ONG de protection de l'environnement,
- des représentants des

professions médicales,
- des personnalités qualifiées etc.

Ces membres sont élus pour 6 ans au maximum (avec un mandat renouvelable).

Cette commission se doit d'informer le public pour tout ce qui touche à la sûreté et au suivi de l'impact des activités d'installations classées pour la protection de l'environnement.

Bien évidemment, le conseil municipal a accepté de faire partie de cette commission. Les conseillers nommés pour représenter la commune sont Michel GERVAIS (titulaire) et Gisèle BARNIER (suppléante).

Cette commission est compétente en matière d'information, de santé et de sécurité des riverains, direc-

tement ou indirectement (via par exemple les retombées sur l'agriculture, l'eau, l'environnement...).

La CLIS constitue un moyen d'information du public, elle permet de :

- répercuter l'information au public ;
- faire des propositions pour améliorer l'information du public ;
- instaurer un dialogue entre l'ensemble des parties prenantes, notamment les associations ;
- faire des propositions d'amélioration de la protection de l'environnement.

Si vous rencontrez un problème de salubrité, de sécurité ou autre au sujet de cette installation, n'hésitez pas à faire appel à l'un des membres de la CLIS.



PERMANENCE EOLIENNE - MAIRIE DU CHASTEL NOUVEL

Tenue sur 2 jours (du 31 mars au 1^{er} avril 2011), la permanence s'est très bien déroulée, une quarantaine de personnes ont fait le déplacement pour se renseigner et échanger sur le projet éolien.

Les personnes sont venues s'informer sur la zone d'étude mais également sur l'éolien de manière générale, sur les démarches nécessaires à l'identification d'un site, sur l'ensemble des études à réaliser... Cette permanence a été également un lieu d'échange sur l'ensemble des énergies qui nous entourent et l'occasion de partager différents avis sur les moyens de production d'électricité dont nous sommes tous dépendants aujourd'hui.

A l'unanimité, les personnes sont favorables au développement des énergies renouvelables et conscientes de l'importance de l'éo-

lien dans un nouveau « mix » énergétique basé sur les ressources naturelles de notre territoire.

La configuration définitive du projet éolien n'est pas définie à ce jour, néanmoins, des simulations ont pu être présentées sur la base d'exemple d'implantation. Cela a permis aux visiteurs de se rendre compte de l'intégration paysagère d'un parc éolien sur ce secteur. La logique paysagère

semble bien comprise de par sa continuité avec le parc existant du *Paou* (tout en respectant un espace de respiration entre les deux sites).

Le principe étant bien entendu que le meilleur projet éolien reste celui qui est compris et accepté par la population (et bien entendu validé par les services de l'État), nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites données à ce projet.

« ...La configuration définitive du projet éolien n'est pas définie à ce jour... »



INAUGURATION DU FOUR D'ASPRETTES

Les travaux de restauration du four d'Asprettes sont terminés.

Pour fêter dignement l'é-

vènement, l'association désormais célèbre du Bouffadou organisera sa traditionnelle « fête du pain » le samedi 2 juillet 2011.

Une bien belle occasion d'inaugurer la nouvelle vie du four d'Asprettes !

A nous les joies du pétrissage, la préparation des pizzas, la bonne odeur de pain frais et surtout la dégustation de ces produits authentiques...

Une invitation sera envoyée à cette occasion à chacun des membres de l'association.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter l'un des membres de l'association... et suivez l'actualité dans la presse ou le site Internet de la commune :

<http://www.chastel-nouvel.fr>

« A nous les joies du pétrissage, la bonne odeur de pain frais !... »



MI-PARCOURS DU MANDAT

« ...La mi-mandat (...) exprime le rythme de nos engagements... »

Trois ans déjà !

La mi-mandat est devenue une date à retenir. Elle exprime le rythme de nos engagements, les actions réalisées mais surtout l'avancement de nos projets en cours et à venir.

Nos efforts se sont concentrés sur l'aménagement du village, la restauration de notre patrimoine bâti, l'installation d'un tissu artisanal tout en gardant une gestion saine.

Notre investissement

reste intact, les actions se poursuivent avec l'aménagement de la rue du champ grand, la mise en sécurité de la vieille route sud.

Coté patrimoine, après la réhabilitation du presbytère, des fours du Chastel et d'Asprettes, la remise en état des ponts est au programme.

La ressource en eau, une de nos priorités, sera bientôt renforcée par la protection de nos captages et la mise en place d'un plan d'assainissement perfor-

mant.

Toutes ces réalisations ont pu voir le jour grâce au soutien financier de l'État, du Conseil Général, du Conseil Régional, à des degrés divers.

Aux travers des bulletins municipaux semestriels et de notre site internet : www.chastel-nouvel.fr vous pouvez suivre l'avancement des diverses réalisations.

A consulter sans modération !



PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Laissez vous conter ... ses mégalithes

Après l'histoire des moulins, l'association « pays d'art et d'histoire » (dont notre commune est adhérente) publie une nouvelle brochure thématique, consacrée aux mégalithes du territoire.

Quelles soient couchées ou bien dressées ces énormes pierres témoi-

gnent de la sédentarisation des hommes autour de la vallée du Lot il y a 6 millénaires.

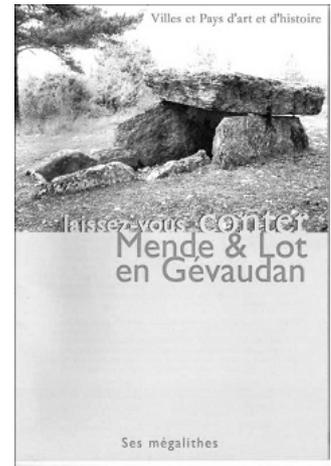
Longtemps ces vestiges ont été victimes de notre ignorance, seul le travail acharné et consciencieux d'archéologues reconnus a pu sortir ces richesses de l'oubli et d'une destruction assurée.

Fort bien documenté,

ce livret, réalisé avec le concours de l'archéologue, Gilbert Fages vous permettra de percer les secrets de ces colosses de pierre.

Cette brochure est disponible gratuitement à la mairie et dans les offices du tourisme de pays d'art et d'histoire.

Très bonne lecture et long voyage...



DEUX NOUVELLES ASSISTANTES MATERNELLES SUR LA COMMUNE

Une bonne nouvelle pour les parents d'enfants en bas âge : deux nouvelles assistantes maternelles ont reçu l'agrément des services concernés sur le village : il s'agit de Brigitte SARTRE et Nadine RAMBIER.

Nous leur souhaitons une pleine réussite dans le

nouveau métier qu'elles ont choisi.

Nul doute que celles-ci ne resteront pas longtemps inoccupées !

Pour plus de renseignements sur la possibilité de garde d'enfants sur la commune ou à proximité, s'adresser à la mairie aux heures d'ouverture.



SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE

La communauté de communes de la Terre de Randon, en partenariat avec le conseil général de la Lozère, met en place un service de Transport à la Demande (T.A.D.) sur son territoire.

A qui s'adresse le TAD ?

Aux personnes domiciliées sur le territoire de la Communauté de Communes ne disposant d'aucun moyen de déplacement et se trouvant dans l'une des situations suivantes :

- Âgées de 60 ans et plus
- A mobilité réduite
- Sans emploi.

Pour quoi faire ?

- Se rendre à un rendez-vous médical

- Aller à la gare
- Faire ses courses
- Pour des raisons administratives

Jours et fonctionnement du service :

Du lundi au vendredi (sauf jours fériés), de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Les réservations doivent être faites 24h minimum avant le départ.

Les personnes peuvent se rendre sur l'ensemble des communes qui constituent la communauté de communes ainsi qu'à Mende, Marvejols, Saint Chély d'Apcher et Aumont Aubrac.

Conditions du service :

Un taxi prend en charge votre déplacement. Le coût du déplacement est réparti de la façon suivante :

- 35% est pris en charge par le conseil général
- 35% par la communauté de communes
- 30% reste à la charge du bénéficiaire.

Pour bénéficier de ce service, il est nécessaire de se faire inscrire à la mairie : ce sont les communes en effet qui transmettront la liste des bénéficiaires éventuels à la communauté de communes.

Pour tout renseignement, rapprochez vous de la mairie.

INFORMATIONS COMMUNALES...

Boîtes à lettres

Pour simplifier la distribution du courrier, pensez à bien indiquer sur votre boîte à lettres le nom des personnes occupant la maison.

Chiens errants

Il est rappelé que la libre circulation des chiens errants ou en état de divagation est interdite sur la voie publique.



C.C.A.S.

Compte tenu du nombre important de « jeunes retraités », le bureau du CCAS a décidé de relever à 65 ans l'âge des personnes pouvant bénéficier du repas de fin d'année .

Zone d'activités du Causse d'Alteyrac

Les travaux du lotissement artisanal du Causse d'Alteyrac est terminé, le conseil communautaire a fixé le prix des terrains à 26 € HT/m². Tous les lots - à l'exception d'un - ont été attribués.

Employés communaux

Du changement dans l'équipe des agents municipaux : William SEGUIN ayant demandé et obtenu un nouveau poste dans un département du sud, c'est Arnaud SAVAJOLS qui assure la relève ! Nous souhaitons une bonne continuation au premier et la bienvenue au second dans ses nouvelles fonctions !

Urbanisme

Nous tenons à rappeler que tous travaux visant à modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment (changement des menuiseries, création d'une ouverture, etc.) sont soumis à déclaration préalable et le non-respect de cette obligation passible de sanctions, pénales et civiles. L'affichage est également obligatoire.

Remerciements...

Un grand merci à Michel ROCHE, notre correspondant local de la « Lozère Nouvelle », toujours à l'affût de l'actualité villageoise, et dont nous avons plaisir à retrouver la plume alerte chaque semaine !

Dates à retenir

25 juin Fête de l'Ecoline
 2 juillet Fête du pain et inauguration du four d'Asprettes
 2 juillet Tournoi de sixte A.S. Chastelloise
 3 septembre Reprise de l'école de foot
 4 septembre Rieucrosette
 30 septembre, 1 et 2 octobre : Finale du championnat du monde d'enduro
 Pour être informé en temps réel des manifestations de la commune, rendez-vous sur le site Internet

ETAT CIVIL...

Décès



Simone Marie DELMAS (84 ans)
 Huguette SARTRE (64 ans)
 Odette BROUILLET (80 ans)

...Nos peines

Naissances



Le 14 janvier : Théo DALLE-ISSARTEL
 Le 15 janvier : Tiago GUERREIRO-BERGONHE
 Le 15 juin : Célian DELOR

...Nos joies

Mariages

21 Mai : Marie CHASSEFEYRE et Sébastien LAURENS



...Nos félicitations